

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 14851
Numéro SIREN : 393 095 757
Nom ou dénomination : BNP Paribas Antilles Guyane

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2020 sous le numéro de dépôt 132128

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme au capital de 13.829.320 euros
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
393 095 757 R.C.S. PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020

L'an deux mille vingt,
Le seize octobre,

Les membres du Conseil d'administration de la société BNP Paribas Antilles Guyane, société anonyme au capital de 13.829.320 euros dont le siège social est situé au 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 095 757 (ci-après désignée la « Société »), se sont réunis à 13 heures 30 (heure de Paris), dans les locaux de la société BNP Paribas SA, sis, 20 avenue Georges Pompidou – 92300 Levallois Perret, et à 7h30 (heure de Martinique) dans les locaux de la Société, sis 72 avenue des Caraïbes – 97200 Fort de France, sur convocation de Monsieur Vincent Rubinstein, Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS PRESENTS OU REPUTES PRESENTS/PARTICIPANTS :

Monsieur Vincent RUBINSTEIN	Administrateur et Président du Conseil d'administration,
Monsieur Pierre Louis DEUMIER	Administrateur et Directeur Général,
La société BNP PARIBAS SA représentée par Monsieur Philippe DELBOS (en téléconférence)	Administrateur,

PARTICIPENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Patrick BANCELIN (en visioconférence),	Membre de la délégation du Personnel du Comité Social et Economique central appartenant à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise,
Madame Claudrey NERET	Membre de la délégation du Personnel du Comité Social et Economique central appartenant à la catégorie des employés et ouvriers,

La société DELOITTE et ASSOCIES, représentée par **Monsieur Marc ARHOUL** Co-Commissaire aux comptes titulaire,

La société MAZARS SA, représentée par **Madame Marine BONIN** (en téléconférence), Co-Commissaire aux Comptes titulaire,

Madame Christelle FROGER

Directrice des programmes réglementaires de
BDDF

Madame Natacha ARISTIDE-NAZAIRE

Secrétaire Générale de BNP Paribas Antilles
Guyane

ABSENTS ET EXCUSES :

Monsieur Michel KELLER

Administrateur,

-I-

Monsieur Vincent RUBINSTEIN, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration (ci-après désigné le « **Président de séance** »).

Monsieur Pierre-Louis DEUMIER précise que Monsieur Michel KELLER lui a adressé un pouvoir en vue de le représenter.

Monsieur Pierre Louis DEUMIER est désigné secrétaire de séance par le Président de séance.

Le Président de séance, après avoir procédé à l'identification des administrateurs et autres participants, présents physiquement, par visioconférence et téléconférence, s'assure avec l'ensemble des participants que les procédés de visioconférence et de télécommunication utilisés garantissent la participation effective et satisfaisante de chacun et permet la retransmission continue et simultanée des délibérations de la présente réunion.

Puis le Président de séance, après avoir constaté que les membres du Conseil participants à la présente réunion, représentent plus de la moitié des administrateurs en fonction, déclare que le quorum est atteint et que Conseil d'administration peut en conséquence valablement délibérer.

-II-

Le Président de séance ouvre la séance et rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil d'Administration du 24 mars 2020 et 26 mai 2020.
2. Démission de M. Philippe Delbos de sa fonction d'administrateur représentant la société BNP Paribas S.A. – Nomination de Mme Christelle Froger en remplacement de M. Philippe Delbos
3. Démission de M. Michel Keller de sa fonction d'administrateur, Directeur général délégué – Nomination de Mme Natacha Aristide-Nazaire en remplacement de M. Michel Keller.
4. Exposé du Directeur Général sur l'activité et les résultats de la banque au 31 août 2020. Point sur la crise sanitaire actuelle.
5. Prévisions d'activité et de résultats pour l'exercice 2020 et prévisions budgétaires pour l'exercice 2021.
6. Ratification des décisions excédant les pouvoirs délégués.
7. Suivi des recommandations de l'Inspection Générale et de l'Audit.
8. Informations sur les incidents significatifs du risque opérationnel.
9. Point sur l'actualisation du dispositif de lutte contre le blanchiment et le plan de remédiation.
10. Rapports réglementaires.
11. Questions diverses.

-III-

1. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil d'Administration du 24 mars 2020 et 26 mai 2020.

Le Président de séance soumet les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration du 24 mars et du 26 mai 2020 à l'approbation des administrateurs.

Constatant qu'aucune remarque n'est formulée, le Président de séance invite le Conseil d'administration à approuver dans tous ses termes les procès-verbaux tels que présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve point par point puis dans son ensemble, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration tenues le 24 mars et le 26 mai 2020 tels que présentés par le Président de séance.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

2. Démission de M. Philippe Delbos de sa fonction d'administrateur représentant la société BNP Paribas S.A. – Nomination de Mme Christelle Froger en remplacement de M. Philippe Delbos

Le Président informe le conseil du départ de M. Philippe DELBOS, représentant la société BNP Paribas S.A., ce dernier faisant prochainement valoir ses droits à la retraite et indique qu'il convient de procéder à la nomination de son successeur.

Il précise par ailleurs que le Comité de Pilotage de la Gouvernance – Comité constitué du Directeur Général et de lui-même – s'est réuni pour examiner les candidatures proposées pour les postulants à la relève en ce compris les éléments de complémentarité de compétences de ces derniers au regard de celles des membres déjà en fonction.

Il indique ainsi qu'avec le Directeur Général, ils ont examiné la candidature de Madame Christelle FROGER pour succéder à M. Philippe DELBOS, en tant que représentant de BNP Paribas S.A. Il invite le Conseil à prendre connaissance du formulaire ACPR de nomination de Madame Christelle FROGER pré-rempli par cette dernière et à se prononcer sur la nomination de Madame Christelle FROGER en qualité de représentant de BNP Paribas S.A.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Madame Christelle FROGER en remplacement de Monsieur Philippe DELBOS, en qualité de représentant de BNP Paribas S.A., sous réserve de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Madame Christelle FROGER remercie le Conseil pour cette nomination et indique qu'elle accepte ce mandat. Elle déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

3. Démission de M. Michel KELLER de sa fonction d'administrateur, Directeur général délégué – Nomination de Mme Natacha ARISTIDE-NAZAIRE en remplacement de M. Michel KELLER

Le Président informe le conseil du départ de M. Michel Keller, Directeur Général délégué de la société, ce dernier ayant été appelé à exercer d'autres fonctions au sein du groupe BNP Paribas et indique qu'il convient de procéder à la nomination de son successeur.

Rappelant l'instruction n° 2017-I-14 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en matière de nomination ou de renouvellement des personnes qui assurent la direction effective de l'activité, il précise que Monsieur Michel KELLER avait également la qualité de Dirigeant effectif de BNP Paribas Antilles Guyane; en conséquence, il propose de nommer Dirigeant effectif le Directeur Général Délégué qui succédera à Michel KELLER.

Il précise par ailleurs que le Comité de Pilotage de la Gouvernance – Comité constitué du Directeur Général et de lui-même – s'est réuni pour examiner les candidatures proposées pour les postulants à la relève en ce compris les éléments de complémentarité de compétences de ces derniers au regard de celles des membres déjà en fonction.

Il indique ainsi qu'avec le Directeur Général, ils ont examiné la candidature de Madame Natacha ARISTIDE-NAZAIRE pour succéder à Monsieur Michel KELLER, en tant que Directeur Général Délégué - Dirigeant Effectif de BNP Paribas Antilles Guyane pour la durée du mandat du Directeur Général. Il invite le Conseil à prendre connaissance du formulaire ACPR de nomination de Madame Natacha ARISTIDE-NAZAIRE pré-rempli par cette dernière et à se prononcer sur la nomination de Mme Natacha ARISTIDE-NAZAIRE en qualité de Directeur Général Délégué et Dirigeant effectif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Madame Natacha ARISTIDE-NAZAIRE en remplacement de Monsieur Michel KELLER, en qualité de Directeur Général Délégué, et de Dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, pour la durée du mandat du Directeur Général, sous réserve de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Dans le cadre de l'organisation mise en place, elle exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Sur place en permanence à BNP Paribas Antilles-Guyane, Natacha ARISTIDE-NAZAIRE participera aux côtés du Directeur Général, à la détermination effective de l'activité et au pilotage au quotidien de la Banque, en participant aux divers comités et en orientant son activité quotidienne de façon à en avoir une vision approfondie. Conformément aux dispositions des statuts, en sa qualité de Directeur Général Délégué, elle sera investie vis à vis des tiers des mêmes pouvoirs que ceux dont dispose le Directeur Général pour représenter et agir en toute circonstance au nom de la Société.

Madame Natacha ARISTIDE-NAZAIRE remercie le Conseil pour cette nomination et indique qu'elle accepte ce mandat. Elle déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

4. Exposé du Directeur Général sur l'activité et les résultats de la banque au 31 août 2020. Point sur la crise sanitaire actuelle.

Sur invitation du Président de séance, Monsieur DEUMIER prend la parole et donne au Conseil quelques éléments d'informations sur le contexte économique de la zone Antilles et Guyane ainsi que sur les conséquences de la crise du COVID-19 sur l'activité.

M. Bancelin interroge l'un des commissaires aux comptes pour savoir s'il existait des mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics dont la banque pourrait bénéficier dans le contexte de crise actuelle. M. Arhoul répond qu'à sa connaissance, la situation des fonds propres de la banque ne justifie pas, ni ne nécessite, de mesure d'accompagnement spécifique.

M. Delbos souhaiterait savoir si les paiements sans contact ont connu le même essor qu'en métropole à la faveur de la crise sanitaire. M. Deumier répond par la positive.

L'un des administrateurs souhaitant savoir si le taux d'absentéisme avait retrouvé un niveau normal, Monsieur Deumier répond également par la positive en indiquant un taux de l'ordre de 5% actuellement.

Puis Monsieur Deumier aborde l'activité de la Banque sur les huit premiers mois de l'année 2020 et commente les faits marquants repris dans le rapport de gestion remis aux participants, activité par activité puis par segments de clientèle.

Les principaux indicateurs relatifs à l'exercice écoulé ressortent comme suit :

- Concernant l'activité commerciale de la Banque auprès de la clientèle des particuliers et professionnels, les huit premiers mois de l'exercice 2020 sont marqués par une baisse assez marquée du rythme d'Entrées en relation, notamment sous l'effet de la crise du Covid. La production de crédit reste toutefois assez dynamique bien qu'en baisse par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les encours de crédits aux professionnels progressent néanmoins

de manière assez significative grâce aux Prêts Garantis par l'Etat (21M€). L'érosion des taux d'intérêt se poursuit et la collecte Assurance Vie et Prévoyance s'inscrit en net recul par rapport à 2019. Enfin, l'équipement des ménages et des professionnels s'affiche en recul corrélativement à la baisse de la conquête.

M. Delbos interroge Monsieur Deumier pour savoir si le mode de paiement « Apple Pay » prenait une importance particulière dans le paysage des Antilles Guyane. Monsieur Deumier répond qu'il ne dispose pas de statistiques recouvrant le strict périmètre Antilles Guyane sur ce sujet mais que les modes de paiement via Smartphone avaient effectivement vocation à se développer aux Antilles et en Guyane et que la banque mettait plutôt en avant la proposition du groupe « Lyf Pay » auprès de ses clients commerçants Entreprises.

A la question de Monsieur Delbos portant sur les parts de marché sur les crédits aux professionnels, Monsieur Deumier répond que cette information n'est malheureusement pas disponible dans les statistiques fournies trimestriellement par l'IEDOM (qui mêlent crédits aux entreprises et crédits aux professionnels).

- Concernant la **clientèle des entreprises**, les EER sont en baisse assez sensible. La production de crédit reste en revanche très dynamique même sans tenir compte de la production de PGE (production en progression de 7% hors PGE). Au total les encours de crédit progressent de 24% par rapport au 31/12/2019 (y compris les PGE) et les taux d'intérêts des nouveaux crédits mis en place sont en nette hausse (hors PGE) grâce à quelques opérations de crédit bien margées (financements structurés). Les dépôts clientèle progressent fortement sous l'effet des PGE débloqués et non utilisés par les clients. Les revenus de change diminuent et l'activité Global Selling est contrastée selon les rubriques.
- Monsieur DEUMIER poursuit et commente l'activité commerciale de la **Banque privée** ; En dépit d'une baisse du nombre d'EER, les capitaux collectés à l'EER se maintiennent à un niveau acceptable et la collecte d'épargne dans son ensemble se révèle très satisfaisante, à un niveau supérieur à celui de l'année dernière. Les avoirs contrôlés du Centre poursuivent ainsi leur progression en dépit de la crise du Covid. L'activité crédit est par ailleurs bien orientée. Monsieur Rubinstein souhaiterait savoir pourquoi les performances de collecte en Retail ne sont pas aussi favorables que celles enregistrées en Banque Privée. Monsieur Deumier répond que le dispositif spécifique Banque Privée a sans doute été plus facile à mobiliser durant la crise du Covid.
- Monsieur DEUMIER commente l'évolution des **parts de marché**. En crédit, la banque se situe au 5^{ème} rang de la place et gagne 10bp sur la période mars 2019 – mars 2020. En Dépôts, la banque est également au 5^{ème} rang de la place mais connaît une évolution défavorable de -30bp. La BRED et le LCL sont les deux établissements de la place qui se distinguent à la fois en crédits et en dépôts avec des évolutions très favorables.
- Monsieur DEUMIER commente l'évolution sur l'exercice 2020 du niveau du **risque de crédit**. Le taux des dossiers échus évolue favorablement en Entreprises et en Professionnels. Les débiteurs longs Particuliers évoluent également à la baisse. Les encours difficiles et les encours douteux poursuivent leur baisse d'ensemble, à l'exception des encours difficiles chez les professionnels qui sont impactés par la décote en 8 d'un dossier de montant relativement important. Le coût du risque, à 0,7M€ sur les huit premiers mois de l'exercice est faible (7bp) mais il est probable que l'année se termine sur un niveau de coût du risque comparable à celui de 2019. Une revue spécifique du portefeuille pour analyser les principales expositions de la banque dans le contexte du Covid est programmée avant la fin de l'année.

Monsieur Delbos interroge Monsieur Deumier pour savoir comment l'île de Saint Barthélemy résistait à la crise actuelle compte tenu de sa dépendance au secteur du tourisme. Monsieur Deumier répond que la crise s'était déclenchée durant la saison creuse sur le plan touristique et que les hôtels avaient plutôt bien résisté. Pour la haute saison à venir à compter de début décembre, Monsieur Deumier indique que d'après ses informations la situation des villas de luxe était plutôt favorable et que les hôtels enregistraient un niveau de réservation acceptable.

- Puis Monsieur DEUMIER fait le point sur les effectifs au 31 décembre, les sujets d'organisation ainsi que les différentes cessions immobilières en cours ou réalisées.
- Monsieur Deumier poursuit en commentant les résultats financiers de la banque au 31 août 2020 (résultats sociaux). Le PNB s'affiche en recul de 8% principalement en raison d'une évolution défavorable des commissions (-13%), la VAC – hors exceptionnel (dividende Canal + Antilles en forte baisse) – se maintenant au même niveau que 2019. Les frais de gestion sont bien maîtrisés (-1%) en dépit de l'effet de base sur les frais de personnel lié à la reprise pour engagements sociaux de 1,6M€ effectuée en 2019. Au final le RBE et le résultat net se dégradent assez fortement en lien avec le recul marqué des commissions.

Le Président de séance remercie le Directeur Général de cet exposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte des informations communiquées par le Directeur Général sur l'activité de la Société et les résultats de l'exercice au 31 août 2020.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

5- Prévision d'activité et de résultat pour l'exercice 2020 et prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 (résultats sociaux)

Monsieur Deumier indique que pour l'ensemble de l'exercice 2020, le PNB est attendu en recul de 7,4%, et les frais de gestion également en recul de 0,6%. Le RBE devrait ainsi afficher une perte de 4,1M€ et le RNAI, après un coût du risque estimé à 2,5M€ et un résultat exceptionnel positif de 1,1M€, une perte de 5,5M€.

Monsieur Deumier expose ensuite les prévisions budgétaires pour l'année 2021 avec un redressement attendu du PNB de 2,1%, une poursuite de la baisse des frais de gestion et par conséquent une amélioration du RBE. Il indique néanmoins que le coût du risque devrait se dégrader sous l'effet de la crise du Covid. Le RNAI est ainsi budgété à -5,3M€ pour l'exercice 2021. M. Rubinstein précise que ces données sont provisoires et que le budget pour l'exercice 2021 n'a pas encore été validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte des informations communiquées par le Directeur Général sur les résultats attendus de l'exercice 2020 et les prévisions pour l'exercice 2021.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

6- Ratification des décisions excédant les pouvoirs délégués

Monsieur DEUMIER présente au Conseil d'administration la liste des concours consentis ou renouvelés, entre le 01/01/2020 et le 30/09/2020, excédant les pouvoirs délégués au Directeur général. Il précise que

tous ces concours ont été validés dans le respect des règles attachées à l'organisation de la Direction Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration ratifie les décisions prises.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

7- Suivi des recommandations de l'Inspection Générale et de l'Audit

Monsieur DEUMIER indique que toutes les recommandations de l'IG et de l'Audit émises lors de la dernière mission s'étant déroulée en 2018 ont été clôturées et qu'aucune nouvelle mission de l'IG et de l'Audit n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019.

Il informe par ailleurs les membres du Conseil qu'une mission de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ayant pour thème la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'est déroulée à partir de septembre 2019. La mission s'est achevée en début d'année 2020 et le rapport d'enquête a été réceptionné en août 2020. La filiale reste dans l'attente des commentaires du Secrétaire Général de l'ACPR précisant les suites données au rapport.

M. DEUMIER informe ensuite le Conseil que deux missions de l'Inspection générale sont actuellement conduites sur site, l'une portant sur la Sécurité Financière et l'autre portant sur la Qualité de la commercialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte des informations qui viennent de lui être communiquées et ne fait aucune observation à ce sujet.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

8- Informations sur les incidents significatifs du risque opérationnel

Monsieur DEUMIER commente en séance la note remise en regard des obligations réglementaires d'information de l'organe délibérant sur les incidents significatifs du risque opérationnel (incidents historiques).

Au 7 septembre 2020, la banque a enregistré 58 incidents historiques représentant une perte de 307K€ dont la majorité liée à des fraudes externes, notamment des virements vers des tiers via l'outil BNP Net. Cet incident est toujours en cours de remédiation.

A la question de Madame FROGER qui souhaitait savoir si la filiale disposait de l'appui du nouveau dispositif « Fraude » créé au niveau de BDDF, Monsieur RUBINSTEIN précise qu'un référent fraude devrait être prochainement nommé au sein de BDDF OM ainsi qu'au sein de la filiale. Il précise également que le process d'authentification forte pour l'enregistrement de nouveaux bénéficiaires de virements devrait être déployé d'ici la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte des informations qui viennent de lui être communiquées

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

9- Point sur l'actualisation du dispositif de lutte contre le blanchiment et sur le plan de remédiation

Monsieur DEUMIER commente la note sur l'actualisation du dispositif de lutte contre le blanchiment et sur le plan de remédiation de la société adressée en amont de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte des informations qui viennent de lui être communiquées et ne fait aucune observation à ce sujet.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

10- Rapports réglementaires

Monsieur DEUMIER présente au Conseil les différents rapports et reportings préparés par la banque dans le cadre de ses obligations réglementaires sur la période écoulée.

Ces rapports et reporting sont tenus à disposition du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, point par point puis dans leur ensemble chacun des rapports présentés par le Directeur Général.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

11- Questions diverses.

Monsieur Rubinstein, dans le cadre de la migration prochaine du système d'information de l'entreprise vers SAB, fait une présentation de l'avancement des travaux. Ces derniers ont pris du retard durant la crise du Covid et la mise en œuvre opérationnelle au niveau de la filiale est repoussée de 5 mois, au mois de février 2022. Il diffuse ensuite une courte vidéo de présentation du portail d'accès au nouveau Système d'Information pour les Conseillers (« Your Portal Advisor »).

Le Président de séance demande enfin si certains participants à la réunion souhaitent aborder des questions diverses.

A sa demande, il donne la parole à Madame NERET qui lit une déclaration portant sur la situation économique de la banque, ses orientations stratégiques, les transferts d'activité, les problèmes informatiques, l'emploi et la formation ainsi que sur la réduction des coûts.

Le Président de séance indique qu'il prend note de ces observations et fait remarquer que dans le contexte actuel la majorité des banques de détail enregistrent des baisses de revenus et que toutes sont amenées à réaliser des efforts pour maîtriser leurs coûts.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

*

* *

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président de séance remercie les participants de leur présence et lève la séance à 15h40 (heure de Paris).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un administrateur.



Le Président de séance
Monsieur Vincent RUBINSTEIN



Un administrateur
Monsieur Pierre-Louis DEUMIER